

FICHE TECHNIQUE BE Vérification

▲ **Rôle de l'habilité au sens de la NF C 18-510** : Chargé de vérifications.

▲ **Périmètre de l'habilité** : Nécessite des compétences en électricité : **oui** / Tension des installations inférieure à 1000 V / Ne réalise que des vérifications, à l'exclusion de toute autre opération / A une fonction d'encadrement : non / Doit être encadré par un autre habilité : non / BE Vérification recouvre une autre habilitation : non.

Note : les vérifications sont déjà couvertes par les habilitations BE Essai, B1 et B2. Lorsque ces habilitations sont détenues, BE Vérification n'est pas requis pour effectuer des vérifications sur les installations concernées par les autres habilitations.

▲ **Exemples de métiers concernés** : Technicien / Electricien.

▲ **Exemples d'opérations réalisées** : Inspection réglementaire / Examen visuel, contrôle du fonctionnement d'un équipement ou d'une installation électrique dans le cadre de sa maintenance préventive ou de son exploitation, certains mesurages. Voir § 11.4.1 de la NF C 18-510.

▲ **Exemples d'installations concernées ou d'opérations** (photos ci-dessous) :



▲ **Equipements personnels à minima nécessaires pour la formation*** (inter et intra-entreprise) :

Vêtements de travail couvrants Dispositif destiné à effectuer des vérifications et des mesurages Tapis isolant classe 0 (NF EN 61111) si nécessaire Gants isolants classe 0 ou 00 (NF EN 60903) si nécessaire Casque isolant classe 0 avec jugulaire (NF EN 50365 + NF EN 397) si nécessaire Ecran facial avec marquage R05 indice 8 (NF EN 166) si nécessaire.

* En application des articles R4321-1 à 5 du Code du Travail, les équipements de travail et les équipements de protection individuelle doivent être fournis par l'employeur pour le travail, et pour suivre la formation dans l'entreprise ou en centre de formation. La formation pratique doit porter sur le travail réel de l'opérateur et les équipements choisis par l'employeur doivent être en adéquation.

▲ **Moyens à minima nécessaires pour la formation** (inter et intra-entreprise) :

Local avec tableau électrique ou équipement (machine...) sur lequel les vérifications doivent être effectuées Schémas électriques de l'installation utilisée ou référentiel de vérification du constructeur de l'équipement Instructions de sécurité écrites de l'employeur Salle avec tables et chaises, écran ou mur permettant la vidéo-projection, et tableau papier ou effaçable.

▲ **Niveau de technicité ou d'exigence de la formation** : 3 (sur une échelle de 1 à 4).

▲ **Durée préconisée** (formation + évaluation) : Initiale = 2 jours / Renouvellement = 2 jours.

▲ **Profils compatibles dans la même session de formation** : BS, BE Mesurage, BE Manœuvre (d'exploitation). Total de 12 évaluations maximum par groupe sur 0,75 jour.

▲ **Habilitations supplémentaires cohérentes avec le profil** : Aucune.